



La Banque de Nouvelle-Écosse
 («Banque Scotia»)
Scotia Capitaux Inc.
 («ScotiaMcLeod»),
 («Placement direct
 ScotiaMcLeod (PDSM)»)
 («TradeFreedom»)
Placements Scotia Inc.
**La Société de fiducie Banque
 de Nouvelle-Écosse («Trust Scotia»)**

Autorisation de transfert de placements enregistrés

(RER, CRI, RERI, FRR, FRRI, FRV)
 Ce formulaire vise les transferts entre RER (à l'exception des transferts attribuables à un décès), les transferts d'un RER à un FRR et d'un FRR à un RER et ceux entre FRR.

N.B. : Les données inscrites sur ce formulaire peuvent être balayées par scanner et stockées par voie électronique. Veuillez écrire en majuscules dans les espaces prévus à cette fin et vous assurer que les renseignements fournis sont complets, exacts et lisibles par machine.



CA63

Identification du client

Nom du titulaire/souscripteur		Prénom(s)		
Adresse		Ville	Province	Code postal
Numéro(s) d'assurance sociale		Téléphone personnel		Téléphone professionnel

Renseignements sur l'institution destinataire

Banque Scotia (réseau canadien de succursales) Placements Scotia Inc. N° de courtier : 7689

Adresse destinataire : _____ **Code** _____
 (succursales de la Banque Scotia, de ScotiaMcLeod et du Trust Scotia, Placements Scotia Inc.)

N° de tél. du contact : _____

Trust Scotia
 40, rue King O., code 81398
 C.P. 4085, Succ. postale A
 Scotia Plaza, Toronto (Ont.) M5W 2X6
 N° FINS : T525 CUID : BNSC
 N° DTC : 4816 Code intermédiaire : BNSG

Les avoirs destinés à des comptes gérés par **Gestion de placements Scotia Cassels Limitée** doivent être transmis à l'ordre du Trust Scotia.

Numéro du compte/contrat du client

Numéro du régime collectif (le cas échéant)

Nom du conseiller/directeur relationnel/RFCP

Code du conseiller/RFCP

Numéro du compte du courtier

Type de régime enregistré :

RER FRR REIR FRRR
 RER de conjoint FRR de conjoint FRVR
 RERI FRV CELI
 CRI FRRI Autre

Scotia Capitaux Inc.

ScotiaMcLeod
 40, rue King O.
 Code 81398
 C.P. 4085, Succ. postale A
 Scotia Plaza
 Toronto (Ont.) M5W 2X6

Placement direct
 ScotiaMcLeod
 Code 13938
 C.P. 603
 Toronto (Ont.) M1K 5C5

TradeFreedom
 Tour Scotia
 1002, rue Sherbrooke O.
 10e étage
 Montréal, QC, H3A 3L6

N° de courtier : 9155
 N° CLEAR STREAM : 52065
 N° FINS : T085
 N° DTC : 5011
 CUID : SCOT

Régimes immobilisés seulement

Reconnaissance de transfert d'un régime immobilisé

La Banque Scotia, Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc., en tant que mandataires du Trust Scotia, reconnaissent que tous les fonds immobilisés provenant du régime enregistré indiqué ci-après à la rubrique Instructions du client à l'institution cédante, seront transférés au régime enregistré dont le type est indiqué ci-dessus et continueront d'être gérés conformément aux lois applicables de/du

_____ (indiquer le nom de la province/du territoire)

Tout transfert ultérieur de ces fonds immobilisés à un autre fiduciaire ou à une autre institution financière ne pourra être effectué qu'à destination d'un autre régime enregistré qui devra toujours être géré conformément à la législation de la province/du territoire indiqué-e ci-contre. Aucun transfert de fonds immobilisés ne sera autorisé à moins que le régime destinataire n'ait été dûment enregistré dans les formes prescrites par les lois sur les pensions applicables et la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le Trust Scotia figure sur la liste du Surintendant des institutions financières autorisées à gérer des fonds dans la province/le territoire susmentionné-e.

Signature autorisée _____ JJ MM AA

Instructions du client à l'institution cédante

- CPG
 Fonds communs
 Autre

Nom de l'institution cédante _____

Adresse _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____

Numéro du compte/contrat du client _____ Numéro du régime collectif (le cas échéant) _____

Transfert : (cocher une seule case) Totalité, en biens (tel quel) Totalité, au comptant* Solde au comptant seulement Totalité*, au comptant et en biens (tel quel), selon indications ci-après ou liste ci-jointe (cocher) Partie*, selon indications ci-après ou liste ci-jointe (cocher)

*** Voir la déclaration en caractères gras figurant à la partie Autorisation du client ci-dessous.**

En biens	Au comptant	Montant du placement/Échéance	Symbole et/ou n° du titre ou du contrat
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Actions/Parts	Dollars	Description du placement	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	

En biens	Au comptant	Montant du placement/Échéance	Symbole et/ou n° du titre ou du contrat
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Actions/Parts	Dollars	Description du placement	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	

RÉSERVÉ À L'INSTITUTION CÉDANTE
 NE PAS LIVRER AVANT LE _____

Autorisation et accord du client

Nota : Nous exigeons une copie de votre dernier relevé de compte.

Je demande par la présente le transfert de mon compte et des placements qui s'y trouvent, de la façon précisée ci-dessus. **Veuillez annuler tous les ordres ouverts (ordres valables jusqu'à révocation, PRS, PÉA, etc.) liés à mon compte auprès de votre institution. *Dans le cas d'un transfert au comptant, j'autorise la réalisation de la totalité ou d'une partie de mes placements, selon mes instructions. J'accepte d'acquitter tous les frais et rajustements applicables à ce transfert selon le document d'information. Veuillez retourner ce formulaire dûment rempli à l'institution destinataire dont l'adresse est indiquée ci-dessus.** Je conviens que la(les) désignation(s) de bénéficiaire relative(s) au(x) régimes(s) faisant l'objet du transfert devien(nen)t caduque(s), et que la responsabilité d'effectuer une(des) désignation(s) de bénéficiaire auprès de l'institution destinataire m'incombe entièrement. Je conviens également qu'aucune responsabilité de quelque nature que ce soit n'incombe à l'institution destinataire de s'assurer que je désigne un bénéficiaire à l'égard du(des) régime(s) destinataire(s). Sans restreindre le caractère général de ce qui précède, j'accepte que les modalités du présent paragraphe s'appliquent même si le présent transfert s'effectue entre des sociétés du Groupe Banque Scotia.

J'ai pris connaissance du document d'information au verso et j'autorise le transfert selon les instructions ci-dessus.

Signature du titulaire du compte _____ Date _____

Bénéficiaire irrévocable : Je consens au transfert de ce compte.
 Signature du bénéficiaire irrévocable (le cas échéant) _____ Date _____

SIGNATURE GARANTIE

La Banque de Nouvelle-Écosse Scotia Capitaux Inc.

Placements Scotia Inc. La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse

PAR : _____

Réservé à l'institution cédante

Nom du contact _____ Téléphone _____ Télécopieur _____

Type de régime : RER CRI RERI REIR FRR : admissible non admissible FRRI FRV FRVR RPA CELI Autre FRRR

Régime du conjoint : Non Oui – si oui : _____

Nom de famille _____ Prénom _____ Numéro d'assurance sociale _____

Cocher (le cas échéant)

- Nouveau FRV Ancien FRV

Immobilisation : Non Oui

Situation du titulaire : Participant/Rentier Conjoint du participant Ex-conjoint du participant

Fonds immobilisés \$ _____ Lois applicables (préciser province/territoire) _____ Nom du régime de pension initial _____

Inscrire le revenu de placement cumulatif pour l'année en cours

Le produit de pension doit-il être administré en fonction du sexe? Oui Non

En cas de transfert à un FRV/FRRI, la renonciation du conjoint et/ou autres autorisations ont-elles été dûment signées?

Oui – documents ci-joints Non – indiquer la raison _____

Signature autorisée _____ JJ MM AA

DOCUMENT D'INFORMATION CONCERNANT LES TRANSFERTS

Dans le cadre de nos activités, nous nous efforçons constamment d'améliorer le service clientèle. Le présent document d'information est destiné à clarifier le processus de transfert. Nous vous recommandons de lire attentivement ce document avant d'apposer votre signature au recto à la rubrique AUTORISATION DU CLIENT. Pour obtenir tous autres renseignements après avoir pris connaissance de ce qui suit, veuillez vous adresser à un représentant de l'institution destinataire.

Quelle est la différence entre AU COMPTANT et EN BIENS?

Le terme AU COMPTANT signifie que tous vos avoirs qui ne sont pas déjà sous forme de liquidités doivent être convertis en argent, vendus, rachetés, etc. afin que le solde de votre compte puisse être transféré à l'institution destinataire en espèces ou par chèque.

AVIS IMPORTANT : SI VOUS AVEZ DEMANDÉ UN TRANSFERT AU COMPTANT, TOUS LES ORDRES SERONT EXÉCUTÉS AU COURS DU MARCHÉ. CES ORDRES AU MIEUX SERONT TRANSMIS APRÈS RÉCEPTION DE L'AUTORISATION DE TRANSFERT ET LES COMMISSIONS HABITUELLES LEUR SONT APPLICABLES. AFIN D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS, VOUS POUVEZ PASSER VOUS-MÊME VOS ORDRES AUPRÈS DE L'INSTITUTION CÉDANTE AU MOMENT DE LA SIGNATURE DE CETTE AUTORISATION DE TRANSFERT.

Le terme EN BIENS signifie que les avoirs en dépôt dans votre compte doivent être transférés tels quels. Qu'il s'agisse de placements ou de liquidités, ils seront transférés en l'état, c'est-à-dire sans changement, sous réserve que leur transfert soit autorisé.

Combien de temps faudra-t-il pour transférer mon compte?

Le temps requis pour transférer un compte varie suivant le type de placements en cause. Prière de noter que vos avoirs ne seront peut-être pas tous transférés en même temps.

Type de placements

Comptes enregistrés

Actions et obligations

Conformément aux règles actuelles de l'ACCOVAM, le transfert de tels placements demande habituellement 10 à 25 jours ouvrables à compter de la réception de l'autorisation par l'institution cédante, sous réserve des exceptions décrites ci-après. Les institutions qui ne sont pas membres de l'ACCOVAM peuvent se conformer à des règles similaires ou pas.

Fonds communs de placement

Pour transférer des parts de fonds communs d'autres institutions financières (système ATON), il faut 5 à 10 jours ouvrables à compter de la réception par l'institution destinataire des documents requis.

Certificats de placement garanti (CPG)

Souvent les Certificats de placement garanti (y compris les dépôts à terme) ne sont pas transférables EN BIENS (tels quels) avant leur échéance. La plupart des CPG peuvent être transférés au comptant à leur échéance. Comme il y a des exceptions, veuillez vérifier les conditions applicables auprès de l'institution émettrice du CPG.

Nota : Presque tous les CPG émis par le Groupe Banque Scotia sont immédiatement transférables EN BIENS entre les membres du Groupe.

Comptes immobilisés

Le transfert d'un tel compte demande habituellement beaucoup de temps, car l'institution destinataire ne peut gérer ce compte avant d'avoir obtenu les documents supplémentaires qui sont requis en vertu de diverses lois (fédérales et provinciales) sur les pensions applicables. Le compte ouvert auprès de l'institution destinataire devra également être IMMOBILISÉ, puis géré conformément aux

mêmes lois fédérales ou provinciales qui étaient applicables au compte transféré. Le défaut de présenter les renseignements nécessaires relativement au régime immobilisé causera un retard dans le transfert du compte.

Comptes de conjoint

Pour transférer de tels régimes, il faut habituellement 10 à 25 jours ouvrables lorsqu'on a pris soin d'ouvrir auprès de l'institution destinataire un compte de CONJOINT. Si ce n'est pas le cas, il pourra y avoir un retard dans le transfert du compte.

FERR

L'institution cédante est généralement tenue de payer au rentier le montant intégral du versement minimum pour l'année en cours avant de transférer le FERR. Tant que ce paiement n'a pas été effectué, le compte ne peut être fermé. Afin d'accélérer le processus, il faut s'assurer que le solde du FERR est assez élevé pour permettre le règlement de ce versement minimum annuel.

Autres placements

De nombreux autres types de placement peuvent être non transférables, non remboursables ou susceptibles de ralentir le transfert du compte. Ces placements comprennent les titres hypothécaires, les valeurs étrangères et les obligations non transférables.

Transferts refusés

Une demande de transfert pourra être refusée par l'institution cédante pour un certain nombre de motifs, dont un solde qui ne couvre pas les frais exigibles ou un compte qui n'est pas en règle (à cause d'une insuffisance de marge, par exemple, ou d'une position à découvert). Si, pour quelque motif que ce soit, votre demande de transfert est refusée par l'institution cédante, celle-ci pourra retourner la demande non traitée à l'institution destinataire. Lorsque la situation du compte aura été régularisée, le processus de transfert pourra reprendre et l'institution cédante disposera alors de 10 à 25 jours ouvrables, à compter de la date de réception des documents nécessaires, pour procéder au transfert.

Combien me coûtera le transfert de mon compte?

Frais de transfert

De nombreuses institutions cédantes perçoivent de tels frais, dont le montant peut varier.

Frais d'administration

La plupart des institutions prélèvent sur les régimes autogérés des frais d'administration, dont le montant peut varier. Il importe de maintenir dans le compte auprès de l'institution cédante un solde en liquidités assez élevé pour couvrir les frais de transfert et d'administration, sinon l'institution cédante pourrait refuser de traiter le transfert, ce qui ralentirait tout le processus.

Glossaire :

ACCOVAM = Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

CUID = Customer Unit Identifier (numéro d'identification unité client)

DTC = Depository Trust Company

FINS = Financial Institution Numbering System (numéro d'institution financière)

PÉA = Plan d'épargne automatique

PRS = Programme de retraits systématiques

RPA = Régime de pension agréé

Service clientèle

ScotiaMcLeod	Contactez votre conseiller en placements.
Placement direct ScotiaMcLeod	Téléphone 1-800-361-6601
TradeFreedom	Téléphone 1-866-837-3336
Trust Scotia	Contactez le bureau de votre localité.
Banque Scotia/Placements Scotia Inc.	Contactez votre succursale de la Banque Scotia.